

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 311
17 décembre 2019**

PROCÈS-VERBAL de la trois-cent-onzième (311^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 17 décembre 2019, à 19 h, sous la présidence de Mme Lyne Bélanger, vice-présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Marc BERGERON	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(M)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(M)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 09
ABSENCES : 02
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P) (<i>À distance, via Skype</i>)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général (<i>À distance, via Skype</i>)
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M. Ghislain RHEAULT	Directeur, Service des ressources éducatives aux jeunes
M ^{me} Maude TRÉPANIÉ	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h.

Madame Lyne Bélanger, vice-présidente, invite ses collègues à avoir une bonne pensée pour M. Jean-François Houle, dont la démission à la présidence de la Commission scolaire des Chênes prendra effet séance tenante.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 novembre 2019 (No 310)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 novembre 2019 (No 310)
6. Démission à la présidence de la Commission scolaire des Chênes (**Direction générale – Dossier d'information**)
7. Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Chênes (**Secrétariat général – Dossier d'information**)
8. Cadre organisationnel 2020-2021 de la Commission scolaire des Chênes (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
9. Octroi de contrat – Construction - Secteur alimentation de la formation professionnelle (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

(CET ITEM EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)

10. Octroi de contrat aux professionnels – Remplacement des blocs sanitaires et remplacement de l'enveloppe extérieure – École Marie-Rivier (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Adoption de la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
13. Autorisation de signatures - Échange de terrains avec la Ville de Drummondville (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
14. Liste des chèques émis (**Mme Guylaine Lavigne – Dossier d'information**)
15. Période réservée au comité de parents
16. Période réservée à la présidence
17. Période réservée à la direction générale
18. Affaires nouvelles

18.1 Autorisation du dirigeant d'organisme public pour prolonger la durée de validité des soumissions – Construction – Secteur alimentation – Formation professionnelle (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

Initiales
du président

18.2 Motion de félicitations – Dek Hockey Drummond (Mme Molly Pellerin Jacob – Dossier de décision)

18.3 Motion de félicitations – M. Jean-François Houle (Mme Manon Rivard – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2749/2019

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 26 NOVEMBRE 2019 (NO 310)

RÉSOLUTION CC : 2750/2019

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Alain Charest :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 novembre 2019 (no 310).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 26 NOVEMBRE 2019 (NO 310)

RÉSOLUTION CC : 2751/2019

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par M. Normand Champagne :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 novembre 2019 (no 310).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. DÉMISSION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES (Direction générale – Dossier d'information)

Lors d'un atelier de travail tenu le 10 décembre 2019, les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de démission du président de la Commission scolaire des Chênes, M. Jean-François Houle, pour des raisons de santé. La lettre de M. Houle a été rendue publique le 11 décembre 2019. Sa démission prend effet séance tenante, mardi, 17 décembre 2019. Conséquemment, et conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* et la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil verra à désigner, en janvier 2020, la personne qui occupera la présidence de la commission scolaire.

7. **RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES** (Secrétariat général – Dossier d'information)

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire des Chênes prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et de ses résultats. Par ailleurs, depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du *Plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation*. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève.

De plus, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel. Il en est de même, depuis cette année, de la reddition de comptes découlant de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. En conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2018-2019 a été diffusé dans le journal L'Express.

Le rapport annuel est déposé séance tenante. Celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la commission scolaire et en version « papier » au Secrétariat général.

8. **CADRE ORGANISATIONNEL 2020-2021 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES** (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Annuellement, la commission scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend les éléments suivants :

- Services éducatifs offerts

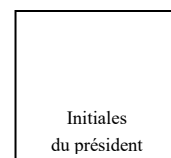
À la suite de l'atelier de travail, il a été convenu d'abolir le programme d'anglais intensif C.S. avec un plan d'action visant l'augmentation de l'accessibilité dans une forme respectant la contrainte d'espace et organisationnelle.

Après avoir déterminé l'utilisation de ses bâtisses dans lesquelles il y aura de l'enseignement, la commission scolaire doit préciser les services éducatifs qui y seront offerts.

- Territoires pédagogiques
Des précisions ont été apportées au texte afin d'en faciliter la compréhension.

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023
Le comité de parents ainsi que les municipalités du territoire ont été consultés. Le plan triennal doit comprendre des informations au sujet de l'ordre d'enseignement et les cycles dans les écoles, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions de clientèle pour chacune des années de la durée du plan. Les documents soumis à la consultation sont conformes à ces obligations.

- Actes d'établissement
La commission scolaire doit délivrer un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et centres en lien avec son plan triennal.



Le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes, M. Ghislain Rheault, précise que le cadre organisationnel proposé tient compte du retrait éventuel du programme « *commission scolaire* » en anglais intensif, dans le but d'étendre l'anglais intensif à un plus grand nombre d'établissements sur le territoire, en tenant compte de la réalité des milieux. Cette intention est saluée par Mme Stéphanie Lacoste, commissaire-parent.

RÉSOLUTION CC : 2752/2019

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement prévoir les services éducatifs qui seront offerts dans chacun de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'évolution de la clientèle dans les différents secteurs, la commission scolaire analyse les différentes options pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement présenter un plan de répartition de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit délivrer pour chacun de ses établissements un acte d'établissement qui détermine le mandat de formation qui sera ainsi attribué à chacun;

CONSIDÉRANT que les municipalités, le comité de parents et les conseils d'établissement ont été consultés tel que prévoit la Loi sur l'instruction publique.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Manon Rivard :

- d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissements, tels que présentés dans le document du cadre organisationnel 2020-2021 de la Commission scolaire des Chênes, document joint et faisant partie du présent procès-verbal.

La commissaire Lucie Gagnon demande que son abstention soit notée au présent procès-verbal, eu égard à la présente proposition.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION – SECTEUR ALIMENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

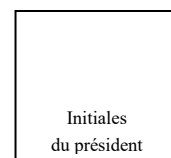
CET ITEM EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR ET SERA TRAITÉ ULTÉRIEUREMENT

10. OCTROI DE CONTRAT AUX PROFESSIONNELS – REMPLACEMENT DES BLOCS SANITAIRES ET REMPLACEMENT DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE – ÉCOLE MARIE-RIVIER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2019-2020.

Le projet consiste au remplacement des blocs sanitaires et au remplacement partiel de l'enveloppe extérieure de l'école secondaire Marie-Rivier.

SUITE, PAGE 6



Le 29 octobre 2019, la Commission scolaire des Chênes procédait à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier.

L'ouverture des propositions s'est déroulée le 29 novembre 2019.

Le comité de sélection s'est réuni le 12 décembre 2019 et sa recommandation a été transmise aux membres du conseil.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la Commission scolaire des Chênes.

Ce projet requiert les services d'une firme d'architectes.

RÉSOLUTION CC : 2753/2019

CONSIDÉRANT que ce projet recevra un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2019-2020*;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT le Règlement sur certains contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation du MEES;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection.

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par M. Marc Bergeron :

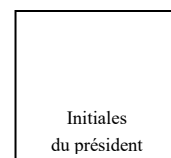
- d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet remplacement des blocs sanitaires et remplacement de l'enveloppe extérieure de Marie-Rivier à Faucher, Gauthier architectes, inc.;
- d'autoriser la présidence ou la vice-présidence et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2020-2030 (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan Québécois des Infrastructures (PQI).

SUITE, PAGE 7



Cette année, le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des besoins d'espace du réseau à la lumière des informations disponibles.

La commission scolaire avait jusqu'au 31 octobre pour évaluer et confirmer les résultats du ministère.

La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le MEES.

La mise à jour des données démontre un besoin important de locaux modulaires au secondaire dans les prochaines années.

D'ici à ce que la commission scolaire puisse inaugurer la prochaine école secondaire, on évalue à 37 le nombre de classes modulaires nécessaires.

Ainsi, il convient que le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir la demande formulée au MEES.

Même si la date des dépôts est dépassée, il est possible que cette demande fasse partie des coûts associés à l'implantation de la nouvelle école secondaire, dans les sommes additionnelles aux 2 millions \$ autorisés dans le PQI 2019-2029.

RÉSOLUTION CC : 2754/2019

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique prévue et confirmée pour la ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la ville de Drummondville pour répondre aux besoins de l'augmentation démographique;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles ;

CONSIDÉRANT que la clientèle du secondaire est en hausse sur le territoire de la commission scolaire tel que le confirment année après année les prévisions de clientèle préparées par le MEES;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil des écoles secondaires a été analysée conjointement avec le MEES ;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs réalisée par la commission scolaire et soumise au MEES ;

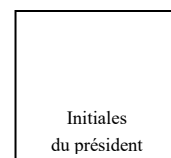
CONSIDÉRANT l'importance que des locaux supplémentaires soient disponibles en septembre 2021 et possiblement d'en ajouter jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école secondaire;

CONSIDÉRANT le document transmis au MEES sur la capacité d'accueil des écoles de la commission scolaire des Chênes.

Il est proposé par Mme Molly Pellerin Jacob et appuyé par M. Marc Bergeron :

-la demande d'ajout d'espace par l'achat de 37 classes modulaires à répartir sur le territoire de Drummondville, selon l'organisation scolaire et selon la capacité nécessaire au cours des prochaines années.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



12. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LE PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Dans la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle, Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, a.26) ; il est prévu que le dirigeant de chaque organisme public conçoit et met en place un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle permettant aux intervenants stratégiques, dont le Responsable de l'application des règles contractuelles, d'identifier, d'analyser et d'évaluer ces risques ainsi que de mettre en place des contrôles ou des mesures d'atténuation.

Il s'assure que ce cadre de gestion s'applique à toutes les étapes des processus de gestion contractuelle.

Il surveille et revoit le cadre organisationnel de gestion des risques et, au besoin, apporte des modifications nécessaires.

Il prévoit les ressources nécessaires et compétentes pour la mise en place de ce cadre de gestion.

La politique soumise au conseil, aux fins d'adoption, traduit les attentes de cette directive.

RÉSOLUTION CC : 2755/2019

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit concevoir et mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents, l'association québécoise des cadres scolaires, la fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, l'association syndicale des professionnels, l'association syndicale de soutien, le syndicat de l'enseignement région de Drummondville.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- d'adopter la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. AUTORISATION DES SIGNATURES – ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Pour faire suite à la résolution CC : 2585/2018 autorisant la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes pour des échanges de terrains, il devient nécessaire d'obtenir une résolution pour autoriser la signature de différents documents officiels pour compléter la transaction, dont l'acte d'échange devant notaire.

SUITE, PAGE 9

Initiales
du président

- Les lots étant maintenant identifiés et cadastrés
- La Ville cède et transfert à la commission scolaire les immeubles suivants
 - Le lot 6 3030 999
 - Le lot 6 304 666

- La commission scolaire cède et transfert à la Ville les immeubles suivants
 - Le lot 6 269 179
 - Le lot 6 269 181
 - Le lot 6 269 182

RÉSOLUTION CC : 2756/2019

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a déjà signé un protocole d'échanges avec la Ville de Drummondville par la résolution CC : 2585/2018

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures est mandatée pour assurer la conformité de ces transactions;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Drummondville et les besoins de la commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville dispose des lots 6 303 999 et 6 304 666 pouvant être cédés;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire dispose des lots 6 269 179, 6 269 181 et 6 269 182 pouvant être cédés;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Marc Bergeron:

- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer l'acte d'échange et tous autres documents nécessaires, s'il en est, et ce pour la transaction d'échange de terrains avec la ville de Drummondville.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

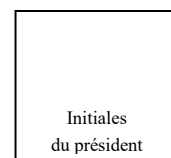
14. Liste des chèques émis (Mme Guylaine Lavigne – Dossier d'information)

Madame Lavigne n'ayant pas été en mesure d'avoir accès aux réponses à ses questionnements préalablement à la présente séance, l'étude de la liste des chèques émis (# 248) sera à l'ordre du jour de la séance ordinaire de janvier 2020.

15. Période réservée au comité de parents

Madame Stéphanie Lacoste rappelle la tenue d'une formation, le 18 décembre 2019. Monsieur François Paquet traitera alors des rôles et responsabilités des conseils d'établissement et abordera, par le fait même, des effets du Projet de loi 40.

Pour sa part, Mme Molly Pellerin Jacob souligne une contribution de l'ordre de 2 400 \$ de Dek Hockey Drummond, découlant d'un tournoi de golf bénéfice. Cette somme permettra la réalisation de projets/activités destinés aux élèves ayant des besoins particuliers.



16. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame Bélanger fait état des différentes activités officielles auxquelles elle a pris part récemment et des dossiers qui en découlent, selon le cas:

- Conférence de presse sur le projet « *École la plus verte* » (Ville de Drummondville)
- Étude du Projet de loi 37 et position de la FCSQ à cet égard
- Étude du projet de loi 40 (Reprise des travaux du 14 au 23 janvier 2020)
- Rencontre des membres de l'AREQ, au sujet du PL 40
- Conseil général de la FCSQ (6-7 décembre 2019)
- Concert de la Symphonie des jeunes de Drummondville (8 décembre 2019)
- Intrônisation de l'auteur-compositeur-interprète Jean-Pierre Manseau au Temple de la renommée de l'école Jean-Raimbault
- Participation à la vente d'articles au profit de la Fondation PEI à l'école du Sentier
- Participation à l'activité « *Saint-Lucien s'illumine* »

Madame Bélanger offre à tous les membres du conseil ses meilleurs vœux à l'approche de la pause des Fêtes.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

À distance, M Maltais indique qu'il a rencontré Mme Céline Bérubé, au sujet du Souper aux homards du Club Rotary (mai 2020), événement dont il sera le président d'honneur.

Pour sa part, la directrice générale adjointe, Mme Maude Trépanier, indique que le document portant sur le Plan directeur des ressources informationnelles (PDRI), dont il fut question en atelier de travail, le 10 décembre 2019, a été déposé dans la communauté Intranet du conseil, afin que les membres puissent en prendre connaissance.

Monsieur Maltais et Mme Trépanier transmettent leurs meilleurs vœux du temps des Fêtes aux membres du conseil.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 AUTORISATION DU DIRIGEANT D'ORGANISME PUBLIC POUR PROLONGER LA DURÉE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS – CONSTRUCTION – SECTEUR ALIMENTATION – FORMATION PROFESSIONNELLE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet s'inscrit au Plan québécois des infrastructures 2018-2028. Le 28 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) confirmait le financement de ce projet.

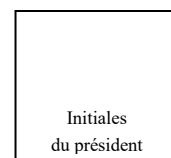
Le budget alloué par le MEES pour les coûts de construction avant taxes était de 6 293 091\$.

Le 28 octobre 2019, la Commission scolaire des Chênes procédait à l'appel d'offres public. L'ouverture des propositions s'est déroulée le 4 décembre 2019. La plus basse soumission conforme reçue est de 9 685 300\$.

Une demande de bonification budgétaire a été transmise au MEES le 12 décembre 2019, pour un montant additionnel de 3 392 209\$.

Les soumissions reçues sont valides pour une période de 45 jours, terminant le 11 janvier 2020. Ce délai laisse peu de temps au MEES pour analyser la demande et donner une réponse favorable permettant d'octroyer le contrat de construction.

SUITE, PAGE 11



Puisque la durée de validité des soumissions devrait être prolongée à 65 jours, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter cette extension de délai.

RÉSOLUTION CC : 2757/2019

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MEES pour l'ajout d'espace qui était devenue nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

CONSIDÉRANT le besoin de financement supplémentaire adressé au MEES au PQI 2018-2028;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation du MEES;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du dirigeant d'organisme public pour accepter une extension à 65 jours le délai de validité des soumissions reçues.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- d'adopter une résolution autorisant une extension à 65 jours du délai de validité de soumissions reçues.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18.2 MOTION DE FÉLICITATIONS – DEK HOCKEY DRUMMOND (Mme Molly Pellerin Jacob – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2758/2019

CONSIDÉRANT une contribution de l'ordre de 2 400 \$ de Dek Hockey Drummond, découlant d'une activité bénéfice de cette organisation;

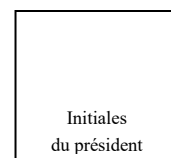
CONSIDÉRANT que cette somme permettra la réalisation de projets/activités destinés aux élèves ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit là d'un maillage positif avec la communauté éducative;

Il est proposé par Mme Molly Pellerin Jacob et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- De transmettre les hommages et félicitations du conseil à messieurs Richard Martel et Martin Allard, de Dek Hockey Drummond, pour le noble geste posé au bénéfice des élèves de la Commission scolaire des Chênes

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



18.3 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE M. JEAN-FRANÇOIS HOULE (Mme Manon Rivard – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2759/2019

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a pris acte de la démission de son président, M. Jean-François Houle, effective ce mardi, 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'ensemble de l'œuvre de M. Jean-François Houle, président de la Commission scolaire des Chênes depuis 2014, dans le monde de l'éducation et son implication remarquable au cours des 22 dernières années au sein de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'engagement exceptionnel de M. Houle envers la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT la disponibilité sans bornes dont il a fait preuve au bénéfice de l'éducation publique au fil des ans;

CONSIDÉRANT le souci qu'il a accordé à la liberté d'expression de chacun de ses interlocuteurs, membres du conseil, du personnel ou de la communauté;

CONSIDÉRANT ses fréquentes prises de parole publiques exprimant clairement et avec justesse les positions du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'importance et la reconnaissance qu'il a conférées à la Commission scolaire des Chênes à titre de niveau politique décisionnel;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé, de façon unanime, par tous les membres du conseil des commissaires :

- De transmettre à M. Jean-François Houle toute la reconnaissance et toute la gratitude de la Commission scolaire des Chênes, saluant ainsi son dévouement exceptionnel et son apport remarquable au monde de l'éducation publique;
- De lui souhaiter un « *taux de réussite* » de 100 % dans son retour à la santé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La vice-présidente,

Bernard Gauthier

Lyne Bélanger